

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 22 (1884)
Heft: 29

Artikel: Le naufrage du Waterloo : [suite]
Autor: Alesson, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188307>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

voix célestes : orchestre composé de jeu d'anches et comprenant clavier, harpe, mandoline, batterie de tambour, timbres, castagnettes, dans un espace de 50 à 60 lames. Ces appareils merveilleux ont une puissance de son et une perfection extraordinaires. Le constructeur possède des collections d'airs de tous les pays, dont plusieurs ont un cachet mélodique tout à fait remarquable : airs chinois, japonais, indous, africains, pour ne parler que des plus curieux. »

Onna rachon dè papagâi.

Lâi a dâi z'étrandzi dâo défrou dè la Suisse que sè crayont que n'ia per tsi no què dâi dadou et dâi taborniaux; mâ ne savont pas cein que l'ao peind âo naz quand sè volliont fotrè dè cauquies lulus que ne payont pas dè mena, mâ qu'ont soveint mé dè malice què leu.

On comi-voyageu, que l'est tot bounameint on vòlet dè boutequi, étâi venu pè châotrè po tatsi dè veindrè dâo vin dè France pè bossatton. Cé gaillâ étâi à mâttrè tsi on grand vegnolan dè per lé et châi vegnâi tsertsi dâi pratiquès. On dzo que passâvè pè Mordze, l'eintrâ tsi Janôt à la Lise, qu'étâi carbatier et lâi demanda à dinâ. Janôt que n'avâi pas l'air tant dégourdi, mâ qu'étâi retoo coumeint on protiureu, sè tegnâi on papagâi qu'amusâvè gaillâ lo mondo pè son dévesâ, kâ l'est veré que cein est rudo galé d'ourè cliâo z'ozès dévesâ coumeint dâi grantès dzeins. Adon lo dzo que cé comi-voyageu, qu'étâi on mina-mor et on farceu dâo tonaire, étâi perquie, s'èmaginâ dè fèrè on tor à Janôt et lâi demanda po son dinâ, na pas dâi z'iselettès, que sont tant bounès à Mordze, ma tot bounameint son papagâi.

— Eh ! mon bon, se fe âo carbatier, z'aimerais pour mon diner d'auzourd'hui manzer du perroquet en sauce.

— Dâo diablo qu'on va vo z'ein bailli, repond Janôt, on osé que vaut 600 francs !

— Hé bagasse ! ze me fice bien de 600 francs ! Qu'est-ce-que ça me fait 600 francs !

— Chix ceints francs, sè peinsâ tot parâi Janôt, après avâi ruminâ on bocon, cein fâ portant onna somma, et du que ma fenna tràovè que cé osé cofiè trào perquie et que le voudrà qu'on s'ein débarassâi, mè vé profitâ dè l'occajon, pisque cé coo tràovè que n'est rein.

— Eh bin, monsu, se fe à l'autro, on vo bailléra, po vo fèrè pliési, dâo perrotiet po voutron dinâ.

— Eh ben, bon !

Janôt preind la pourra bête, que sè met à dzevatâ et à fèrè : Jacot ! as-tu bien déjeuné ? lâi too lo cou, la déplionmè, et hardi, l'ein fâ 'na bouna dauba po lo dinâ dâo pétaquin et quand l'est frou dè la mermita, ye va derè âo lulu : Lo perrotiet est prêt à rupâ !

— Eh ben ! mon brave, se fâ l'autro, que rizâi dza ein li-mémo dè la potta qu'allâvè fèrè Janôt, apportez-m'en pour 50 centimes.

— Eh ! que lo diablo t'escarfaillâi lo melon ! se sè peinsâ Janôt, quand ve que lo gaillâ s'étâi moquâ dè li ; mâ ne pipâ pas lo mot et ne fe pas vairè que

l'étâi ein colère, et tot ein rumineint se n'affèrè, lâi apporta po 50 centimes dè tsai et on saladier dè saussa. L'autro rupa sa rachon, fe étâ dè sè bin regâlâ et dè sè reletsî lè pottès et demandâ son compto âo carbatier, et soo on franc po payi se n'écot.

Janôt va âovri son bureau, soo son potet, sa plionma et onna folhie dè papâi, et l'écrit :

DOIT	Mossieu Bagasson à Janôt Riquet,	AVOIR
		Fr. C.
Une ration de perrotiet		0 50
Sauce		600 00
Vin		0 30
Pain.		0 20
	TOTAT	601 00

Quand lo Bagasson, ve cliâ nota, fe d'aboo étâ dè rirè et vollie bailli son franc ; mâ Janôt coumeinçâ à sè montâ et à tapâ su la trabilia. L'autro vollie cressenâ sein payi, mâ cein n'a rein servi, et cein a fini dévant lo dzudzo qu'a condanâ lo Français à payi riche-raque à Janôt lè 601 francs et que lâi fe onco payi lè frais.....

Faut avouâ que cé perrotiet étâi on bocon salâ, tot parâi ; assebin, Bagasson n'a jamé remet le pî tsi Janôt ; mâ Janôt s'ein fot pas mau !

LE NAUFRAGE DU WATERLOO

VIII

J'ai eu tort ; si je regrette une chose, c'est de ne les avoir pas rejetés à coup de gaffe. Des Anglais ! jamais !

— Ne vous faites donc pas plus méchant que vous ne l'êtes, l'ancien ! je vous connais, moi, vous n'auriez jamais fait une pareille vilénie ; la preuve que vous saviez bien qu'ils étaient Anglais, c'est qu'en les amarrant au bassin, vous leur avez dit en riant : *All right, les goddems !* Ah !

— Si c'était aujourd'hui !

— Vous feriez la même chose. Voyons, l'ancien, je suppose qu'on soit venu vous dire que votre gars avait laissé se noyer un homme alors qu'il pouvait le sauver, uniquement parce que cet homme était Anglais, qu'est-ce que vous auriez dit ?

— Je sais bien, moi, ce que vous auriez dit : Qu'il a eu tort, qu'un homme en vaut un autre, et qu'un sauveteur français doit faire son devoir d'abord. La preuve, c'est que vous avez dit à M. Plough que Pierre avait eu raison de sauver son fils, et ajoutant que cela lui avait coûté un peu cher, vous ne l'avez pas blâmé !

— Un sauveteur doit toujours essayer de tirer son homme de la mort, autrement ce n'est pas un sauveteur.

— D'accord. Pourquoi alors avoir fait une si grande avanée à M. Plough ? Parce qu'il était Anglais ! La belle affaire ! Ce n'est pas de sa faute. Vous deviez voir en lui l'homme, le père et non pas l'étranger. Lui qui avait tant de bonheur à venir vous serrer la main, et pleurer avec vous, à offrir à madame Mardrec une partie de sa fortune pour elle, pour vous, pour les petits gars.

— Pourquoi diable aussi appelle-t-il son bâtiment *Waterloo* ?

— Nous avons bien l'*Austerlitz*, le *Magenta*, le *Solférino*, etc. ; ce ne sont que des souvenirs patriotiques. Ah ! tenez, l'ancien, vous étiez mal luné ce jour-là, vous lui avez fait une grosse peine, vous l'avez presque mis à la porte, chassé !...

— Chassé ? Non pas. Je n'aime point les Anglais...

— Il n'y avait dans la circonstance ni Anglais ni Français, mais tout uniment des hommes. Si vous l'aviez vu au déjeuner qu'il nous a offert le jour des funérailles, comme il était ému, comme il pleurait ! Si vous l'aviez vu se lever et aller déposer les billets de banque sur l'assiette du défunt, car il lui avait fait mettre un couvert et une chaise. Cette idée-là nous a remué le cœur autant qu'au grand jour du sauvetage. Si vous l'aviez vu après cela détacher de sa boutonnière une fleur que lui avait donnée son fils et la mettre en pleurant sur l'assiette de votre pauvre gars, eh bien ! là, vrai ! je vous le dis, l'ancien, cela vous aurait fait quelque chose.

— Je ne savais pas tout cela, moi.

— Savez-vous ce que j'ai fait, moi ?

— Non.

— Eh bien ! j'ai réparé tant bien que mal l'effet de votre mauvaise humeur. Je lui ai écrit, il m'a répondu, et de fil en aiguille nous correspondons tous les deux. Je vous ai excusé, car sans votre manie vous êtes le meilleur des hommes, je lui ai dit que vous aviez la tête près du bonnet, que vous étiez soldat de père en fils, que vous étiez un bon patriote...

— Cela, oui.

— Et lui aussi, parbleu ! il est bon patriote, c'est pour cela que vous auriez dû vous entendre !

— Il m'en veut ?

— Il ne vous en veut pas ; la preuve, c'est que dans toutes ses lettres il demande de vos nouvelles. Je lui dis que vos rhumatismes vous font souffrir.

— Cela, oui.

— Car lui aussi il a des rhumatismes.

— Ah ! il a des rhumatismes lui aussi ; pauvre homme, je le plains !

Maître François jugea opportun d'en rester sur ce dernier bon effet de son premier plaidoyer. Il s'applaudit surtout de son inspiration heureuse d'avoir inventé les rhumatismes de sir Plough. Le matelot n'eût jamais menti, mais l'avocat pouvait faire flèche de tout bois afin de dégager son client d'une mauvaise situation. Les rhumatismes eurent un effet superbe. La communauté des souffrances rapproche les hommes ; l'humanité a de ces lois.

Peu de jours après, maître François revint à la rescousse, il fit un pas nouveau. Il recommença encore ; bref, il parvint à faire germer dans l'excellent cœur du vieux pilote le désir de voir sir Plough et de s'amender envers lui. Or, on sait qu'un désir de vieillard est insurmontable.

Au printemps suivant, la cause était gagnée.

Nous voici dans un jardin des faubourgs du Havre.

Un cliquetis de fourchettes, un choc répété de verres, un bruit d'assiettes, le verbiage animé de plusieurs voix joyeuses avaient piqué la curiosité de divers enfants du voisinage, qui, lassés d'entendre sans voir, avaient grimpé sur le mur du jardin et s'y tenaient cramponnés, ne montrant que leurs têtes blondes, le menton appuyé sur leurs petits bras potelés. Voici le tableau inusité qui se présentait aux yeux bleus surpris de ces petits voisins de la veuve Lemardroïc. Une grande table champêtre bien approvisionnée de victuailles et de bouteilles était dressée sur le gazon du jardin normand, les longues branches de pommiers marbraient d'ombres vacillantes la nappe et les convives. Ces convives, tous souriants et érubescents sous l'effet de la digestion, étaient le vieux pilote, la veuve Lemardroïc et ses cinq enfants, maître François et ses compagnons sauveteurs, et enfin sir Plough et son fils.

Le déjeuner, éclairé par le soleil tempéré du mois de mai, arrosé des vins les plus vierges, avait été préparé et servi par le cuisinier du meilleur hôtel du Havre.

On trinquait ferme. On pleura aussi. Larmes dédiées au cher absent !

Au dessert, sir Plough demanda pour lui et son fils la permission d'embrasser chacun des hôtes.

— Tout de même, dit d'une voix émue le vieux pilote, en se décidant à lâcher son verre qu'il tenait au bord de la table, à la façon de nos vieux troupiers.

La paix était faite.

La famille Lemardroïc n'a jamais su et ne saura jamais de qui lui sont venues les rentes de la maison. C'est la volonté expresse de sir Plough. JEAN ALESSON.

A armes courtoises.

Nous avons fait entrer dans notre langage figuré une foule d'expressions relatives à d'anciens usages, et qui ne peuvent être bien comprises qu'autant que ces usages sont connus.

Ainsi celle de : *Combattre quelqu'un à ARMES COURTOISES*, dont on nous demande aujourd'hui l'explication, est empruntée aux tournois, ces fameux jeux guerriers d'invention française qui furent si fort en vogue au moyen-âge.

Le principal but des tournois était d'exercer les chevaliers au maniement des armes. Ces jeux n'étaient pas sans danger ; un grand nombre de chevaliers y perdirent la vie ; on cite surtout parmi les victimes : Geoffroy Plantagenet, fils de Henri II, roi d'Angleterre ; Frédéric, comte palatin du Rhin, qui s'y cassa l'épine dorsale en tombant de cheval, et Henri II, roi de France, qui y fut blessé mortellement par le comte de Montgommery.

Quelquefois des haines personnelles changeaient en guerre à mort ce qui n'aurait dû être qu'un simple amusement.

Les dangers que présentèrent les tournois furent tels que ces fêtes furent interdites par les papes, sous peine d'excommunication.

On comprend dès lors qu'on ne pût prendre part à ces jeux qu'à certaines conditions qui regardaient surtout les armes : celles-ci, en effet, n'étaient admises par les juges du tournoi qu'autant qu'elles avaient le tranchant et la pointe émoussés, et c'était ce qu'en langage technique on appelait *armes courtoises*.

Le sens figuré de l'expression proposée ressort tout naturellement de cette explication : *Combattre quelqu'un à ARMES COURTOISES*, c'est le combattre loyalement, c'est-à-dire en n'employant, pour se mesurer avec lui, que des arguments et des moyens permis.

Un étranger se présente l'autre jour dans un des bureaux de l'administration cantonale. L'employé, occupé à écrire une dépêche télégraphique très pressante, lui dit en lui montrant un fauteuil : « Prenez un siège, monsieur ».

L'étranger, vexé d'être reçu sans plus de cérémonie, reste debout et décline ses titres d'un air hautain : « Monsieur, je suis le baron de, etc., etc., etc. »

— Alors prenez-en deux, lui répond l'employé.

L. MONNET.

IMPRIMERIE HOWARD GUILLAUD & C^{ie}.